L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73 RUE DE CHARTRES

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI MATIN, 9 JANVIER.

ADRESSE

Au Peuple de la Louisiane par l'Assemblée Générale.

A l'époque fixée par la Constitution, les membres de l'Assemblée Générale de cet Etat se sont rendus à la Maison d'Etat dans le but de s'assembler dans les salles de la Législature. Ils ont trouvé la bâtisse occupée par les troupes des Etats-Unis et la police métropolitaine sous les ordres de l'Exécutif.

La bâtisse était mise sur le pied de guerre, barricadée et gardée, malgré le fait patent qu'une paix profonde règne à la Nouvelle-Orléans et dans tout l'Etat.

Le chef du pouvoir exécutif de l'Etat, au mépris des droits et des privilèges de la Législature—l'une des branches égales du gouvernement—a assumé de passer jugement, sur les qualités, sur l'élection et sur les titres des membres de l'Assemblée Générale. Il a placé, à la seule porte de la Maison d'Etat qui ne fût pas barricadée, un membre de son état-major appuyé par un détachement de police et cet officier d'état-major, non content d'interdire l'entrée à ceux qui réclamaient des sièges dans l'assemblée, a, en vertu de ses instructions, donné des ordres pour n'admettre que les membres qui montreraient des certificats émis par le secrétaire d'Etat, suivant les ordres du Bureau des retours, et pour refuser admission à tous ceux des membres qui apparaîtraient avoir été élus d'après les retours officiels des commissaires d'élection.

Dans ces circonstances, prenant en considération la condition critique des affaires publiques, à la fois dans l'Etat et dans toute l'Union, les membres de l'Assemblée sont arrivés à la conclusion de ne pas ouvrir un chemin par la force dans la Maison d'Etat, ce qui eût amené un conflit, et ils se sont retirés et sont allés organiser l'Assemblée Générale à la salle St. Patrick.

Pour que l'outrage commis puisse être apprécié, il convient de rappeler les événements de la dernière campagne.

A la convention de Baton Rouge le parti démocrate a choisi, comme chefs du parti, le général Francis T. Nicholls et l'honorable Louis A. Wiltz. Le programme adopté avait pour base la reconnaissance et la protection complète de tous les droits, privilèges et immunités, civils et politiques de tous les citoyens des Etats Unis. Les candidats eux-mêmes ont carrément endossé ce programme et une élection libre, loyale et impartiale était la politique véritable et avouée du parti.

D'un autre côté, les candidats républicains, l'honorable S. B. Packard et l'honorable C. C. Antoine, et beaucoup d'autres républicains tenus en haute estime dans les cercles républicains, ont fait une tournée complète dans les diverses paroisses de l'Etat et des télégrammes quotidiens adressés au *N. O. Republican*, proclamaient la marche triomphale de l'escorte républicaine qui accompagnait le candidat aux fonctions de gouverneur dans son parcours de l'Etat dans tous les sens, et donnaient des comptes-rendus brillants sur les milliers de républicains et de démocrates qui assistaient avec empressement aux meetings annoncés.

Jusqu'au jour de l'élection, il ne s'est élevé aucune plainte sur une intimidation qui aurait affecté la conduite générale de l'élection.

Le mécanisme de l'enregistrement et de l'élection était entièrement sous le contrôle des meneurs républicains, leurs adversaires n'ayant pas voix au chapitre, et les preuves montrent que les républicains ont usé et abusé de ces avantages autant qu'ils ont pu pour servir leurs intérêts de parti. Malgré cela, le vote tel qu'il a été compté aux polls a montré qu'il y avait eu 16,000 votes de plus qu'il n'en avait jamais été donné dans l'Etat, et il est sorti du scrutin une majorité démocratique conservatrice dans chacune des Chambres de l'Assemblée Générale.

Il n'est pas prétendu, même maintenant, que le jour de l'élection il y ait eu aucune intimidation aux polls ou dans le voisinage.

Les républicains ayant le contrôle absolu du mécanisme de l'enregistrement et de l'élection, ne peuvent accuser de fraude leurs adversaires, ce sont ces derniers qui portent cette accusation contre les premiers.

Leur grief allégué que des parpiseurs, où il y avait une majorité de votants de couleur enregistrés, ont donné une majorité démocratique au scrutin, est basé sur l'assertion que les votants de couleur n'ont pas le droit de penser pour eux-mêmes et que leur fortune politique est fatalement et pour toujours liée à celle du parti républicain, auquel ils doivent comme race une aveugle fidélité.

La vérité est que les Louisianais de couleur, comme le reste de la population, ont souffert de la mauvaise administration des républicains, qu'ils ont été privés de ce qu'ils apprécient le plus, l'éducation; que le péculat des fonds d'école dans tout l'Etat, par les fonctionnaires républicains, a détruit le système des écoles gratuites; à quoi il faut ajouter l'amère expérience de la banqueroute de la Banque des Affranchis.

Faut-il s'étonner qu'un grand nombre de gens de couleur ont franchi la ligne de démarcation de couleur, ont fourni des orateurs aux mass meetings démocrates, ont pris une part active à la campagne et ont voté pour les candidats démocrates conservateurs. Ils ont puissamment aidé à assurer le triomphe de ce parti aux polls en novembre dernier.

Le résultat n'a pas été mis tout d'abord en question, bien qu'on tint en réserve l'historique Bureau des retours. Mais les majorités étaient si fortes et les prétextes de plaintes si peu nombreux et si incertains, qu'aucune appréhension ne semblait devoir être conçue. Mais quand, au bout de quelques jours, il apparut que les votes électoraux de la Louisiane étaient nécessaires pour élire le gouverneur Hayes à la présidence, un changement soudain se manifesta dans les conseils des républicains de la Louisiane. La fabrique d'outrages a été immédiatement mise en opération, afin de changer le résultat patent de l'élection par les procédés familiers au Bureau des retours.

Nous ne nous proposons pas en ce moment de passer en revue la conduite scandaleuse de ce bureau; cette tâche est laissée au comité du Sénat et à celui de la Chambre des Représentants qui siègent actuellement à la Nouvelle-Orléans.

Il est indispensable, cependant, de signaler l'usurpation du Bureau des Retours lorsqu'il entreprend de "*juger des qualités*, de l'exécution et des retours des membres de l'Assemblée Générale"—droit qui appartient exclusivement à la Législature elle-même, en vertu de l'art. 34 de la Constitution, et que même la loi qui crée le Bureau des Retours donne exclusivement à l'Assemblée Générale.

Le Bureau des Retours a exercé des fonctions judiciaires dans tous les cas, sans aucune distinction quelconque, en comptant les retours d'élection. La loi en vertu de laquelle il réclame cette prérogative est une violation flagrante de la Constitution (art 94) qui déclare que: "*aucuns pouvoirs judiciaires ne seront conférés à des officiers quelconques autres que ceux qui sont ici nommés—excepté les juges d'instruction dans les affaires criminelles*."

Mais le Bureau de Retours a agi en jugeant contrairement aux articles 16, 34, 48 et 94 de la Constitution. En présence d'une aussi monstrueuse usurpation, les avocats ont en vain fait observer que l'exercice de semblables pouvoirs était inconstitutionnel; qu'il revêtait le Bureau de la puissance de se perpétuer—puissance que pourrait peut-être avoir un seul de ses membres; que le Bureau se constituait la Législature de l'Etat et ne reconnaissait, en fait d'autorité, que ses propres créatures; qu'à la Législature ainsi créée incombait le devoir, en vertu de l'article 48 de la constitution, de compter les votes donnés pour le gouverneur et le lieutenant gouverneur—votes déjà comptés par le Bureau lui-même; que l'Exécutif ainsi installé, désignant avec le concours d'un Sénat déclaré élu de la même manière, les juges de la Cour Suprême et tous les officiers exécutifs de l'Etat; qu'enfin sous les usurpations du Bureau des Retours mises à profit par l'Exécutif de l'Etat aidé des baïonnettes fédérales, il n'existait plus dans l'Etat une forme républicaine de gouvernement.

A la dernière élection, on a dû compter les retours officiels des commissaires et laisser à l'Assemblée générale le devoir de *juger des qualités, de l'élection et des retours de ses membres*. Mais le Bureau, écartant les retours officiels des commissaires et prenant illégalement le rapport du surintendant pour base de ses actes, s'est constitué l'Assemblée Générale en excluant certains membres qui, d'après les retours, paraissent avoir été élus, et en déclarant élus un même nombre de personnes qui, d'après ces retours, paraissent n'avoir pas été élues.

Là ne s'arrête pas le mal. L'article 48 de la Constitution impose à l'Assemblée Générale exclusivement, le devoir "*d'examiner et de compter les votes*" donnés pour le gouverneur et le lieutenant-gouverneur, "*et de déclarer*" quels sont ceux qui ont été élus à ces places. Le Bureau des retours, après avoir formé l'Assemblée générale, usurpe les fonctions qui sont du ressort de la Législature quand elle est dûment organisée, c'est-à-dire "*d'examiner, de compter les votes et de déclarer*" le résultat de l'élection pour le poste de gouverneur et celui de lieutenant-gouverneur. Il a examiné et compté les votes annoncés par les surintendants d'élection et proclamé officiellement qui sont le gouverneur et le lieutenant gouverneur! Et le corps illégal, qui est la créature du Bureau des retours, a proclamé l'élection de S. B. Packard et de C. C. Antoine, se conformant ainsi à la décision antérieure de son auteur!

L'Assemblée Générale, ayant obtenu les retours officiels des commissaires d'élection de tous les polls de l'Etat, et les rapports officiels des surintendants et surintendants-assistants de toutes les paroisses, a procédé, au jour fixé par la Constitution, à l'examen et au compte des votes, ainsi que le veut la loi; elle a déclaré officiellement que Francis T. Nicholls a été élu gouverneur et Louis A. Wiltz lieutenant-gouverneur de la Louisiane.

Le bon peuple de l'Etat est donc invité, sans distinction de couleur ou d'affiliations politiques passées, à soutenir le gouvernement légitime qu'il a élu en novembre 1876. Qu'il méprise le corps illégal qui se réfugie derrière les soldats et la police dans un édifice barricadé. Qu'il ne paie pas de taxes à des percepteurs désignés par une semblable organisation, et qu'il le frappe tout d'abord d'impuissance.

Qu'il soit calme et patient, car le jour de la délivrance n'est pas loin.

☞ Les chapeaux se donnent pour presque rien au magasin du Robt. E. Lee, coin Royale et St-Louis et coin Canal et Bourbon.

PRÉFÉRÉ CONTRE LES AMÉLIORATIONS.—Il y a beaucoup d'articles annoncés dont la réputation est fondée sur des faits et la véritable science médicale, on doit toujours avoir ces articles sous la main en cas de besoin. Il en est d'autres qui devraient être condamnés sur la loi. Des millions de gens ont trouvé que les emplâtres poreux avaient de la valeur. Depuis trente ans, il n'y a eu qu'une seule objection contre ces emplâtres, c'est qu'ils sont trop lents à soulager et à guérir. Les médecins et les droguistes ont cherché pendant nombre d'années à détruire cette objection. Le but a été atteint à la fin. Les emplâtres poreux de capsine de Benson guérissent le mal en quelques heures, quand d'autres emplâtres poreux, ou liniments ne peuvent la faire qu'après des jours et des semaines de traitement continu et encore ne font-ils que soulager. Ils sont supérieurs à l'électricité et plus puissants. Ils soulagent immédiatement et guérissent plus vite.

La Législature de la Louisiane.

Sa composition légale et les élus du Bureau des Retours.

SÉNAT.

Anciens sénateurs—MM. Eustis, Kelly, Grover, Ogden, White, Steven, Goode, Robertson, Georges—Neuf démocrates. Breaux, Burch, Dumont, Gla, Allain, Landry, Twitchell, Young—Huit républicains.

ÉLUS.

Second District Sénatorial—F. C. Zacharie, D.
Troisième District Sénatorial—P. A. Ducros, Jr., D.
Sixième District Sénatorial, long terme,—T. B. Stamps, R.
Sixième District Sénatorial, terme non-expiré de R. H. Chadbourne—Henry Demas, R.
Huitième District Sénatorial—Thomas A. Cage, R.
Neuvième District Sénatorial—Isaac Sutton, R.
Dixième District Sénatorial—H. L. Garland, D.
Onzième District Sénatorial—Hardy Richardson, D.
Douzième District Sénatorial—L. G. Perkins, D.
Quatorzième District Sénatorial—Pas de retours.
Seizième District Sénatorial — A. J. Bryant, R.
Dix septième District Sénatorial—C. B. Wheeler, R.
Dix-huitième District Sénatorial—T. E. Meredith, R.
Dix-neuvième District Sénatorial—G. D. Ellis, D.
Vingtième District Sénatorial—H. C. Mitchell, D.
Vingt-et-unième District Sénatorial—Wm. Harper, R.
Vingt-deuxième District Sénatorial—J. W. Sandiford, D.
Vingt-troisième District Sénatorial—L Texada. D.
Vingt-quatrième District Sénatorial—Charles Boatner, D.

11 Démocrates; 7 Républicains.

Ce qui fait 20 démocrates dans le Sénat contre 15 républicains.

D'après le compte du Bureau des Retours, E. L. Weber, radical, est élu pour le 12e district à la place de Perkins, Samuel Wakefield, radical, est élu pour le 14e district. G. B. Hamlet, R., est élu pour le 18e à la place de Meredith et Ruford Blunt, R., pour le 22e à la place de Sandiford.

D'après le Bureau des retours il y a donc 19 républicains et 17 démocrates, c'est-à-dire une majorité radicale de 2 au lieu d'une majorité démocratique de 5, d'après l'élection réelle.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS ÉLUS.

Ascension—Frederick Fobb, R; G. H. Hill, R.
Assomption—George Drury, R, John Hughes, R.
Avoyelles—L. J. Soder, R. Pierre Magloire, R.
Est Bâton-Rouge—J. M. Williams, D., H. C. Young, D., J. W. Dupré, D.
Ouest Bâton-Rouge—Oscar Holt, R.
Bienville—W. S. Cockerham, D.
Bossier—S. Thomas, R., N. A. Durden, R.
Caddo—C. W. Keeting, R., Cornelius Brown, R., A. H. Léonard, I.
Calcasieu—G. W. Richardson, D.
Caldwell—R. D. Bridger, D.
Cameron—A. W. Gillespie, D.
Carroll—W. L. McMillen, R., Nicholas Burton, R.
Catahoula—T. A. Routon, R.
Claiborne—James J. Duke, D., John Young, D.
Concordia—Anderson Tolliver, R., George Washington, R.
De Soto—G. J. Pitts, D., J. T. Means, D.
Ouest Feliciana—R. H. Ryland, D., J. B. McGehee, D.
Est Feliciana—W. B. Porter, D., T. B. Lyons, D.
Franklin—L. H. Bowden, D.
Grant—E. G. Randolph.
Ibérie—L. A. Snaer, R., Ulger Roméro, R.
Iberville—J S Davidson, R., J. M. Carville, R.
Jackson—E. E. Kidd, D.
Jefferson—P. J. Kennedy, L., C. F. Brown, R.
Lafayette—M. T. Martin, D.
Lafourche—Charles Gaude, R., J. Seveigues, R.
Lincoln—G. L. Gaskins, D.
Livingston—Levi Spiller, D.
Madison—P. J. Watson, R., W. H. Dinkgrave, R.
Morehouse—W. W. Washburn, D., J. D. Hamonds, D.
Natchitoches—Henry Raby, R., L. G. Barron, R., John G. Lewis, R.
Ouachita—J. N. Breard, Jr., D., D. J. G. Fay or, D.
Plaquemines—H. C. Warmoth, R., A. E. Milon, R.
Pointe Coupée — Bernard Davries, R. Milton Jones, R.
Rapides — E. J. Barrett, R. Baptiste Drew, R. W. John DeLacy, R.
Rivière Rouge—Andy Bosley, R.
Richland—P. H. Toler, D.
Sabine—David W. Self, D.
St-Bernard—Albert Estopinal, R.
St-Charles—M. Hahn, R.
St-Hélène—Charles E. Lea, D.
St Jacques—Richard Simms, R. Lucien Como, R. V. Dickinson, R.
St-Jean-Baptiste James Cole, R.
St Landry—Louis Desmarais, R. Louis Stagg, D. J. D'Avy, R. Robert Gantt, R. M. V. Singleton, Sr, D.
St-Martin—Pas de retours.
St-Tammany—Jules Brady, D.
Ste-Marie—R. J. Brooks, R, William C. Gary, R.
Tangipahoa—M. S. Newson, D.
Texas—B. J. Walker, R, J. B. Stewart R.
Terrebonne—H. M. Johnson, D, Robert Johnson, R.
Union — O. B. Steele, D. E. T. Sellers, D.
Vernon—E. E. Smart, D.
Vermillon—Andrien Nunez. D.
Washington—John R. Wood, D.
Webster—F. E. Heath, R.
Winn—G. A. Kelly, D.
Orléans—Charles J. Lee s et S. H. Buck, D. 1er district représentatif; J. A. Shakespeare et R. H. Wilde, D. 2me district; J. D. Hill, John Fitzpatrick et George Forester, D. 3me district; E. W. Huntington, D. 4me district; W. H. Peralta et J. M. Lamare, D. 5me district; Jules Aldigé et Albert Voorhies, D. 6me district; Eugène Gardere, Jeremiah Blackstone et William J. Moore, R 7me district; Joseph Kelly, D. 8me district; A. Delavigne et Louis Leonhard, D. 9me district; Louis Bush, B. F. Jonas et J. C. Berry, D. 10me district; Jesse K. Bell et E. B. Briggs, D. 11me district; J. T. Aycock, D. 12me district; George Gracien, R. 13me district; Aristide Deloie et William Kern, R. 14me district.

Le Bureau des Retours a, par contre, déclarés élus, savoir:
Est Baton Rouge—W. G. Lane, R; Geo. Bird, R.; A. R. Holt, R.
DeSoto—P. J. Johnson, R.; J. J. Long, R. (a refusé de prendre son siège.)
Ouest Féliciana—G. A. Swazie, R.; Lucius Early, R.
Est Féliciana—Pas d'élection.
Grant—Pas d'élection.
Lafayette—Ernest Martin, R.
Morehouse—W. G. Shelton, R.; Henry Dao, R.
Ouachita—Frank W. Barrington, R. O. H. Brewster, R.
Vernon John A. Brown, D.

La Chambre se compose:
D'après l'élection réelle: 61 démocrates, 56 républicains, 2 indépendants.
D'après le Bureau des Retours: 70 républicains, 46 démocrates, 3 indépendants; majorité républicaine 21.

REGLEMENTS DE LA POSTE.

"Département des Postes.
Washington, 13 juillet 1876."

Dans une loi votée par le Congrès et approuvée par le Président se trouvent les sections suivantes:

Section 15.—Les journaux et les brochures d'occasion, les publications régulières destinées principalement à servir de véhicule aux annonces, ou à être distribuées gratis, ainsi que tout imprimé de la 3e classe, excepté les circulaires non cachetées, seront transmis par la malle au taux de 1 cent par deux onces ou moins, et de 1 cent par deux onces additionnelles ou moins. L'expéditeur d'un imprimé de 3e classe pourra écrire au dos son nom ainsi que le nom des articles renfermés. Les éditeurs de journaux et publications périodiques envoyés à des abonnés réguliers peuvent indiquer par écrit sur l'enveloppe l'époque de l'expiration de l'abonnement. Les adresses sur cartes postales ou circulaires non cachetées pourront être écrites, ou imprimées, ou fixées au dos.

Section 16.—Sur les circulaires non cachetées et sur tout imprimé de 3e classe, autre que ce qui est désigné dans la section précédente, le port sera payé comme auparavant,—1 cent par once ou fraction d'once.

En magasin ex Borussia:

SILPHIUM CYRENAICUM,
Jus de Fr[illegible]
Herbages et Fleurs Médicinales,
Fécule en paquets,
Cocoons Porcelaine, toutes grandeurs,
Eau de Senne,
Riz du Pulina,
Articles pour liquoristes,
Etc., etc.
A vendre par,

P. L. CURACHE,
5 rue Royale.

5 jan—2t

AU PUBLIC.

Attendu que la liberté et le bonheur de la Louisiane dépendent de l'établissement et du maintien du gouvernement légitime dont FRANCIS T. NICHOLLS est le chef, il est nécessaire de pourvoir aux moyens d'assurer à ce résultat:

Résolu que, de l'avis du Comité des Citoyens de la Nouvelle-Orléans, 5 pour cent des taxes et des licences d'Etat, exigibles pendant l'année courante, devraient être payés d'avance par les contribuables dans tout l'Etat.

Résolu que l'Assemblée Générale devrait, le plus tôt possible, passer une loi pour la collection des 5 pour cent d'avance des taxes et des licences d'Etat exigibles en 1877.

Résolu que le Comité des Citoyens prétera aux autorités publiques son concours pour la collection de la dite taxe, et qu'il est recommandé aux citoyens de toutes les paroisses de l'Etat de se joindre au mouvement.

THOS. A. ADAMS,
Président.

SAM. FLOWER,
Secrétaire.

E Conery,	Jno Phelps,
G W Sentell,	Lionel C Levy,
Jno T Hardie,	S R Desca,
Thos H Hunt,	G W Cary,
Rathm Hunt,	A Baldwin,
Jno G Gaines,	E F Reuschide,
J B Lafitte,	Louis Bush,
A Schreiber,	My Abraham,
A M Mickham,	B Toby,
Victor Meyer,	T H Ogden,
Carl Kohn,	Jules Tuyes,
W C Black,	Hy Renshaw,
Ed Bowdow, Jr,	R M Walmsley,
E H Kennedy,	C Chaffe,
M Musson,	O A Conrad,
Henry Clegg,	O L Cheson,
Louis Meuches,	J S Greves,
R J Hart,	J C Morris,
B Conery, Jr,	T O Marsden,
Perry Nugent,	A Carrière,
Alex T Janin,	T T White,
A Hernandez,	Theo L Airey,
E A Palfrey,	Thos F Walker,
Lloyd R Coleman,	Davey & Gillis,
Dan'l Urquhart,	T L Airey & Co,
T G Richardson,	Allan, Nugent & Co,
H A Frederic,	Messrs Weiss & Co,
John Chaffe,	J. Barnett & Co,
Isaac Scherck,	B T Buckner,
William Knox,	Clem, Bros & Co,
S M Rawlins,	J J Gidière,
Allen & West,	Warren & Atkinson,
Rowley & Richards,	F B Green,
O L Walmsley & Co,	John J Barry,
Moise Pfeifer,	J D Autry,
A M & May,	Ben Germa,
Renshaw, Cammack & Co	Jno T Hardie & Co
M L Navra,	E H Wilson & Co,
Tim Doherty,	T J Waterman,
Elmore Dufour,	Jayme Mest,
Thos H Boylan,	Joseph Mitchel,
F O Trepagnier,	A Mouton,
M Isaac Holloway,	Felix Bessagnet,
O Hopkins,	R S Mosry,
A M Hopkins,	per O Hopkins
P Buchanan,	John S Greves,
W A Gordon,	F O Minor,
Thos Lindsay & Levy,	E s Simmes,
D L Rameisi & Co,	Hirsch, Adler & Co,
B T Lawler,	Wm Fink,
E J Hart & Co,	Burke & Thompson,
G P Hammond,	Forester Dunbar,
Glover & Oaendahl,	J B Camors & Co,
Howard & Preston,	Schwabacher & Hirsch,
A F DelBondio,	J Irgy & Son,
O B Block & Co,	S Reinach & Bro,
A F Virgin,	John S Fleming,
Delgado & Co,	James Clarke,
A A Greenwood & Co,	W VanBenthuysen,
W H Thomas,	Wackerbath & Joseph,
H M Hassell,	G B Finley & Co,
Page & Moras,	Wallace, Carry & Co,
J W Tobin,	Jno Myers & Son,
F a Behan,	E L Israel,
J L Lyons,	R Rhodes,
L C Fallon,	Small & Co,
B Jonson,	R Millikens,
Scheck & Sarkson,	George Jonas,
D Moffat & Co,	A T Bennett,
Hartwell & Chambers,	J M Carter,
s S Lucas,	A Johnson & Co,
Jonas S Brown,	B T Walsh,
K W Barnett,	Estate of Wm & Pike per Jno H Pike,
M Womith,	A Baldwin & Co,
L S Cass,	Isaacson, Seixas & Co,
D F Kenner,	J K Gleaney,
A G Kennett,	A A Yates,
Alf Moulton,	R M Lewis,
J F Lovell,	A Delvaille,
Wm Bell,	B F Jonas,
Sam Choppin,	Geo W Tate,
J Howard,	John D Scott,
W a Seymour,	G W Scott,
Jno I Noble,	Barton & Seixas,
John Finney,	D Jamison,
Geo Martin,	E C Palmer,
J H Kennedy,	T L Macon,
J L Harris,	H Frelsen,
Jno I Nebeke, agent,	J A Morris,
W G Wilmot,	E Coe ry & Son,
L V Porch,	Wm Wood,
R H Noble Sr.	H Grivot,
M D Logan,	J W Cannon,
Wilson & Fagan,	W Campbell,
R H Coslick,	Dan'l Edwards,
Jackson & Kilpatrick,	Morris McGraw,
W G Lyon & Co,	Frank J Lewis,
L Rider & Co,	Geo C Sabatier,
Sam'l Sutter,	M Schwartz & Co,
J G Spear,	C T Madden & & Son,
Geo Ferry,	G B Musgrove,
F McConnell,	J R Kent & Co,
John A Lafarge,	John Coleman,
Thos F Bragg,	John James,
Jackson & Ranson,	H Williamson,
Sam'l Boyd,	Sam'l Jamison,
Richard Herrick,	J M Lewis,
Lafayette Folger	Rauthide & Maer,
D A Given & Son,	A A Lawrence & Co,
Folger & Co,	Prudhomme & Briggs,
R Cang & Co,	M W Saunders,
W F Batley,	Jos McElroy & Co,
Post & Hobby	Rout & Urquhart,
Paul Tulane,	P N Strong,
A W Bascoch,	Thos Day,
Ang Wm Brette,	J a Lom & Co,
Sand, Boyd & Co,	Shults & Co,
Wm J Behan,	John M Shannon,
Chas G Johnson,	P S Tracy,
Norman Vincent,	C N Wheelan,
A Zeiaga,	O P Vallette,
James a Lusk,	J W Stone,
J H O'Connor,	W M Owen,
A B Griswold,	Herndon Krumbhaar,
W B Barstow,	Thomas H Hardee,
P N strong,	R J Hamilton,
B W Taylor,	Jos Bilisoe,
J P Moore,	C L Walker,
J D Peet,	J a J Stewart, Agent,
Kdw A Yorke,	W R Krumbhaar,
R B Stevens,	C A Rager,
Geo K Sears,	Jno Bosted,
T H Gilmore,	A Brittin,
H D Hopkins,	T J Irvine,
W E Frederic,	Jas M Walsh,
John Studlow,	Geo Smith,
S R Newman,	S B Newman & Co,
C W Wood,	Beadles, Wood & Co,
Thomas Wilts,	S B Addison,
Jas L Pierson, agent,	Moses M Greenwood,
Jno S Rainey, agent,	S Gambel,
G Burke,	A A Maginnis & Sons,
A A Maginnis,	A A Maginnis, Jr.,
J M Maginnis,	Elizabeth J Maginnis,
Union Oil Company, B Andrews, manager,	Louisiana Oil Company, by J A DeBlanc, Prés,
Crescent City Oil Co, by D F Kenner, prés.	Bienville Oil Works Co, J Aldigé, prés,
Lamie Lepretre, pp J Alonge,	P Aldigé,
A Descommes,	J B Bayley,
Jas J Day,	L C Lefebvre,
C A Miltenberger,	Toby & Co,
G A Miltenberger & Co.	Ramsey & Westfeld,
J S Rivers,	W B Dymas,
August Hoffman,	Arnold Weber,
J H Murray,	P Irwin,
Eugène Schmitt,	G G Gordon,
F L Strong	Marks & Co,
Ogden & Bell,	H Heller,
N D Wallace,	T W Sexton,
Chas Rhodes	H Cassidy,
S G Byrne,	Geo Ellis & Bro,
Ch Jumonville,	T Fitzwilliam & Co,
Ad Konrad,	A W Hyatt,
A Gonzales,	W C Shepard & Co,
Wheeler & Pierson,	Edw Meisic,
H F Buckley,	J D Coogian,
C H Chaffe,	DeBuys & Ogden,
Bettide, M D	J W Seixas,
H Flotte,	B S Griswold & Co,
A H Nelson,	G Townsend,
Thos Wilson, Sr,	Carneal Burke,
F R Middlemiss,	Jno Andrews
Henry Howard,	John C Pooley,
Thomas H Beulon,	Henry Cowans,
O F Gillett,	P G Conway,
Eugène Sullivan,	H G Graham,
Shore & Co,	J R Dorand,
M H Applegate,	W H Reynolds,
B L Brace,	E R Randolph,
H gh Breen,	D Clements,
Lambou & Noel	A P Keller,
M S Muncy,	J Worthman,
L Bouchois,	John J Clarke,
Jas G Avery,	Geo W Church & Co
J B Turck,	James Sweeny,
A L Cutler,	George Paragiova,
G W Benson,	Peter Markey,
F E Foucher,	J W Black,
Cesar Bucher,	A Martin,
Charles Donnelly,	John W Adams,
John H Kennard,	Geo Wm Dewhirst,
Chas D LeLand,	W W Howe,
John McGinty,	s S Prentiss,
W H Foster,	E T Merrick,
Thos A Adams,	Swarbrick & Co,
Sam'l B Walker,	Kirkpatrick & Keith,
Augustin Micou,	C H Buck,
D Warren Brickell, M D	Crane, Mohado & Chiaa,
D A S Vaught,	Leeds & Co,
Archibald Mitchell,	Henry Renshaw,
James Marshall,	Robert McKenzie,
J B Aitken,	J B Hord,
Wm Stuart,	L L Semmes,
Henry Denegre,	Jas Chalaron,
Hellwege & Schaefer,	McGehee, Snowden & Violett,
P L Cusachs,	Wm H Anderson,
P Labouisse,	Oscar Chopin.
J Kohn,	

8 janv—

LE VOTE DE 1874 POUR LA NOUVELLE-ORLEANS.

Voici, comme terme de comparaison, le vote officiellement proclamé par le bureau des retours de l'élection de 1874 pour maire:

Wards.	Pour maire. F. Labatut, C	J. Leeds.
1	679	2,097
2	911	2,868
3	2,087	2,969
4	941	1,511
5	1,200	2,136
6	829	1,466
7	1,866	1,886
8	455	1,069
9	691	1,207
10	748	2,466
11	799	2,942
12	594	949
13	479	874
14	305	246
15	1,065	904
16	450	168
17	386	297
	14,391	25,977

...rité de Leeds 11,586.

LES VOTES PRESIDENTIELS DEPUIS 1789.

Année	Candidats.	Vote Populaire	Vote Electoral.
1789	George Washington		Unanime.
1796	John Adams		71
	Thomas Jefferson		68
1800	Thomas Jefferson		73
	Aaron Burr		73
	John Adams		65
1804	Thomas Jefferson		162
	C. C. Pinckney		14
1808	James Madison		122
	C. C. Pinckney		47
1812	James Madison		128
	DeWitt Clinton		89
1816	James Monroe		183
	Rufus King		34
1820	James Monroe		Un seul vote en opposition
1824	John Q. Adams	[illegible]	[illegible]
	Andrew Jackson	[illegible]	[illegible]
	W. H. Crawford	[illegible]	[illegible]
	Henry Clay	[illegible]	[illegible]
1828	Andrew Jackson	[illegible]	[illegible]
	John Q. Adams	[illegible]	[illegible]
1832	Andrew Jackson	[illegible]	[illegible]
	Henry Clay	[illegible]	[illegible]
	John Floyd	[illegible]	[illegible]
	William Wirt	[illegible]	[illegible]
1836	Martin Van Buren	[illegible]	[illegible]
	Wm. H. Harrison	[illegible]	[illegible]
1840	Wm. H. Harrison	[illegible]	[illegible]
	Martin Van Buren	[illegible]	[illegible]
1844	James K. Polk	[illegible]	[illegible]
	Henry Clay	[illegible]	[illegible]
1848	Zachary Taylor	[illegible]	[illegible]
	Lewis Cass	[illegible]	[illegible]
	Martin Van Buren	[illegible]	[illegible]
1852	Franklin Pierce	[illegible]	[illegible]
	Winfield Scott	[illegible]	[illegible]
1856	James Buchanan	[illegible]	[illegible]
	John C. Fremont	[illegible]	[illegible]
1860	J. C. Breckinridge	[illegible]	[illegible]
1864	Abraham Lincoln	[illegible]	[illegible]
	G. B. McClellan	[illegible]	[illegible]
1868	U. S. Grant	[illegible]	[illegible]
	H. Seymour	[illegible]	[illegible]
1872	U. S. Grant	[illegible]	[illegible]
	H. Greeley	[illegible]	[illegible]

Pour les Thés, Cafés et Epices

de la meilleure qualité, et à meilleur marché allez au grand dépôt de THÉ, et au moulin à vapeur pour CAFÉ et EPICES.

5 [illegible] rue du Camp [illegible] 5

J. J. MARTIN,
Propriétaire.

Salle du Comité des Retours

Parti Démocratique-Conservateur.

ETAT DE LA LOUISIANE.

No 58 rue du Canal,
Nouvelle-Orléans, 18 Décembre 1876.

Ce Comité ayant été chargé de cette importante besogne de [illegible] ... [illegible] ... le plus tôt possible, à la salle de réunion, No 158 rue du Canal, de 9 heures du matin à 6 heures de l'après-midi ...

F. C. ZACHARIE,
Chairman du Comité des Retours.

Banque Nationale Mutuelle de la N.-Orl.—A une réunion du Conseil de Direction, un dividende de QUATRE POUR CENT, payable sur demande aux actionnaires a été déclaré sur les profits des derniers six mois.

JOSEPH MITCHEL, Caissier.
JOHN T. HARDIE, président,
A. W. BOSWORTH, vice-président.
3 janv—1m

Bureau de la Compagnie du chemin de fer de la Nlle-Orléans et du Carrollton.—Nlle-Orléans, 2 janvier 1877.—Aujourd'hui, à une réunion du Bureau des Directeurs, il a été déclaré un dividende de DEUX ET DEMI pour cent payable aux actionnaires à partir du SAMEDI, 20 du courant.

F. MCBRIDE, Secrétaire.
3 janv—1m

Banque des Citoyens de la Louisiane.—Département du capital social, Nlle-Orléans, 2 janvier 1877. AVIS—L'élection annuelle de Directeurs de cette banque, pour l'année courante, aura lieu, au local de la banque, le LUNDI, 8 janvier 1877, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

JAS. J. TARLETON, Caissier.
3 jan—1m—3 fps.

Banque du Peuple—Nouvelle-Orléans 2 janvier 1877.—Aujourd'hui, à une réunion des directeurs, un dividende semi-annuel de quatre pour cent a été déclaré et sera payé aux actionnaires ... mardi 9 janvier.
Par ordre de la direction.
M. LANDRY, Caissier.
3janv—1d

New Orleans Canal Banking Company.—Nlle-Orléans, 2 janvier 1877—A une élection des actionnaires de cette institution tenue le 1 de mois dernier, les messieurs dont les noms suivent ont été élus directeurs pour l'année courante:

GEO. JONAS, EMORY CLAPP,
J. H. STAUFFER, E. J. HART,
A. R. MAY, S. S. PRESTON,
JNO. R. LALLANDE.

Et à une réunion du Bureau des Directeurs tenue ce jour, M. Geo. Jonas a été réélu président à l'unanimité.

CH. JUMONVILLE, Caissier.
3 janv—1m

The Louisiana National Bank.—Nouvelle-Orléans, 30 décembre 1876—A une assemblée régulière du Bureau des directeurs, un dividende de cinq pour cent a été déclaré payable sur demande en cette ville, et à New York, à partir du 2 janvier 1877, à la maison de banque de Winslow, Lanier & Co.

A. LURIA, Caissier.
31déc—7t

New Orleans Canal Banking Company.—Nouvelle Orléans, 30 décembre 1876.—A une meeting spécial du bureau des Directeurs tenu ce jour, un dividende semi-annuel de quatre pour cent a été déclaré payable aux actionnaires, le deux janvier prochain.

CH. JUMONVILLE, Caissier.
31déc—1m

Bureaux de la compagnie du Gaz de la Nlle Orléans—31 décembre 1876—Un dividende de quatre piastres par action a été payé aux actionnaires le LUNDI, 15 janvier, provenant des bénéfices des six derniers mois.

VOR. VALLOIS, Secrétaire.
31 déc—1m

Bureau de la compagnie du Gaz de la Nlle-Orléans—31 décembre 1876.—L'assemblée annuelle régulière aura lieu dans les bureaux le MARDI, 9 janvier, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, pour l'élection de sept directeurs pour servir pendant l'année suivante. Les livres de transfert seront clos une semaine avant l'élection.

VOR. VALLOIS, Secrétaire.
31 déc—au 9 jan

Banque Nationale de l'Etat de la Nouvelle-Orléans—Nouvelle-Orléans, 13 décembre 1876.—L'élection annuelle des directeurs pour l'année prochaine, aura lieu au local de cette banque, le troisième MARDI de janvier, 16 du mois prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.
16déc—1m

Banque des Marchands & Traders.—Nlle-Orléans, 13 décembre 1876.—L'élection des directeurs de cette banque, pour servir pendant l'année suivante, aura lieu au local de la banque, 36, rue Carondelet, le LUNDI, 15 janvier 1877, entre dix heures du matin et 2 heures de l'après-midi.

MOÏSE HARRIS, Caissier.
15 déc—1m

Banque Nationale Mutuelle.—Nlle-Orléans, 8 décembre 1876.—L'élection annuelle des directeurs de cette banque, pour l'année courante, aura lieu au local de la banque, No 150 de la rue du Canal, le MARDI, 9 janvier 1877, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

JOSEPH MITCHEL, Caissier.
9déc—30j

Workingmen's Bank—(Banque des travailleurs).—Nlle-Orléans, 8 décembre 1876.—L'élection annuelle des Directeurs de cette banque pour l'année courante aura lieu au local de la banque, le MARDI, 9 janvier 1877, de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, le 16 janvier 1877 étant un férié.

J. B. MONDIRIOT, Caissier.
8 déc—1m

Etat de situation

—DE LA—

Banque Nationale de l'Etat,

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Mardi, 2 Janvier 1877.

—RESSOURCES—

Prêts et escomptes		$1,790,310 25
Bons des Etats Unis		50,000 00
Autres bons et obligations		31,494 00
Local de la Banque et autres propriétés foncières		151,082 12
Dû par des agents de réserve		19,312 71
Dû par des Banques et des banquiers		217,144 92
Cinq pour cent, Fonds de rachats		2,250 00
Billets Legal Tender et billets de Banque nationale	484,6?5 00	
Or	78,654 67	
Chèques sur le Clearing House	676,183 45	1,234,363 25
		$3,557,305 47

—PASSIF—

Capital	$ 800,000 00
Surplus	30,000 00
Montant net de profits non-partagés	8,115 05
Billets circulation	41,600 00
Dépôts individuels	2,069,120 12
Dû à des banques et à des banquiers	321,140 70
Dividendes non-payés	[illegible]
Total	$3,3?7,705 47

SAM'L H. KENNEDY, Président.
L. A. WILTZ, Vice-Président.
CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

—Directeurs—

S. H. Boyd, Jules Vairin,
Alfred Moulton, W. T. Blakemore,
Pierre Lanaux, J. T. White.

Correspondants.

Bank of New York, N. B. A. } New York.
National Park Bank,
London Joint Stock Bank, London,
A. & M. Heine, Paris.
Nevada Bank of San Francisco,

Achats et vente de chèques pour or et monnaie courante sur San Francisco.

4 jan—6t

Etat de situation semi-annuel

DE LA

Louisiana National Bank

DE LA NLLE-ORLEANS,

A la fermeture des affaires, le 30 décembre 1876.

ACTIF

Prêts et escomptes		$1,898,019 36
Bons des Etats-Unis		100,500 00
Autres bons		100,300 00
Maison de banque et autres immeubles		214,688 61
Dû par des agents réservés		347,082 61
Dû par les banques et les banquiers		181,214 12
Cinq pour cent, fonds de rachat		18,000 00
Legal Tender et billets de banques nationales	$862,456 91	
Espèces	85,081 55	
Chèques pour le Clearing House	341,890 95	1,389,695 59
		$4,264,869 92

PASSIF.

Capital	$1,000,000 00
Surplus	300,000 00
Profits non divisés	118,062 60
Circulation	269,000 00
Dépôts individuels	2,470,782 02
Dû aux banques et aux banquiers	108,??? 30
Dividendes non-payés	25 00
	$4,264,869 92

4 janv—3t   A. LURIA, Caissier.

ASSURANCES

Germania Insurance Company,

Bureaux No 124 de la rue de la Commune,

NOUVELLE-ORLEANS,

Incorporée en 1866.

ASSURE CONTRE LES RISQUES DE FEU DE MER ET DE RIVIERES.

E. ZURBERRIER, Président,
FR. W. DIELMAN, Vice-Président,
EMIL MAIER, Secrétaire,
H. KNOTHE, Inspecteur.

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans.

Au No 3 de la rue Carondelet,

A côté de la banque Nationale de l'Union.

Cette compagnie incorporée en 1867, assure contre les risques de mer, de rivières et d'incendie. Elle paie et règle promptement les pertes.

A. CHIAPELLA, président,
J. M. CRAWFORD, secrétaire.

—DIRECTEURS—

Victor Meignan, A. E. Bronsone,
L. E. Barry, [illegible]
[illegible]
[illegible]   A. Chiapella.

1er déc—3m

NEW ORLEANS SAVINGS INSTITUTION

156 rue du Canal.

OFFICIERS.

R. URQUHART, Président.
THOS. A. ADAMS, 1er Vice-Président.
CHAS. J. LEEDS, [illegible]
CHAS. MILLER, Trésorier.

DIRECTEURS.

Thos. A. Adams, [illegible] ...

SPECTACLES, BALS, &c.

Théâtre des Variétés.

COMÉDIES FRANÇAISES — ADMISSION UN DOLLAR.

[illegible]

The Commercial Club.

A. No 190 de la Rue du Camp.

[illegible]

D. HENRY APPLETON, [illegible]

7 jan—2t

Grand Bal Masqué et Paré

—Donné par les—

Sociétés Suisses

DE LA NOUVELLE-ORLEANS

SAMEDI, 3 FEVRIER 1877,

A LA SALLE DE L'EXPOSITION.

—Comité d'arrangements—

D. S. Rameil, R. Muller, G. Faber, P. Schneider, A. Gésée.

Billets ... $1 50

Les offres pour la buvette, restaurant et garde-robe seront reçues jusqu'au 16 janvier.
Adresse: Sociétés Suisses. P. O. B. 125.

UN Grand Bal Paré, Masqué et Calicot sera donné par l'Association ... [illegible]

La célèbre Mme LEONCE

A l'honneur d'annoncer qu'elle donne des consultations et dit le présent, le passé et l'avenir ... [illegible] ... rue, entre St-Louis et Conti.

SPECTACLES, BALS, &c.

ACADEMIE DE MUSIQUE

[illegible]

THE GREAT DIVORCE CASE.

[illegible]

PREMIER GRAND

Bal Paré et de Calico

JARDINIERS,

Salle Grunewald,

Le SAMEDI, 20 Janvier 1877.

[illegible]

Billets d'entrée ... $1 50

Second Grand Bal Paré, Travesti et Calico,

—DONNÉ PAR—

L'ASSOCIATION DE BIENFAISANCE

UNION ESPAGNOLE

DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

GRUNEWALD HALL,

Samedi, 3 Février 1877.

[illegible]

Billets ... $1 00

Jardin de Wenger

11 et 13 RUE BOURBON 11 et 13

E. WENGER, propriétaire.

OUVERT le plus vaste café de la ville. On y trouve tous les jours ... [illegible]

ALBIN ROCHEREAU, CHARLES T. DUGAZON. PIERRE CHAFFRAIX, HENRY HAMEL.

A. ROCHEREAU & CO.,

—SEULS AGENTS—

POUR LA VENTE DU CHAMPAGNE KRUG & CO.

MARCHANDS COMMISSIONNAIRES,

IMPORTATEURS DE

VINS, BRANDY, SARDINES, &c.

8 SOUTH WILLIAM STREET, NEW YORK.   184 RUE ST. LOUIS, NLLE-ORLEANS.

24 déc—1m

GRAND VIN DU

CHATEAU PAPE CLÉMENT.

SEUL AGENT AUX ETATS-UNIS,

25 rue Bienville   Vor MAIGNAN.   Nlle-Orléans.

P. E. SARRAZIN,

279 rue Vieille-Levée, entre Ursulines et Hôpital,

Manufacture de Tabac à fumer, priser et chiquer à la vapeur.

Seule manufacture des célèbres tabacs à fumer CENTENNIAL & ... (PERIQUE A FUMER ...)

Grand assortiment de pipes Bruyères, allumettes et articles de fumeurs.

Vient de recevoir un lot de VRAIES PIPES ECUMES DE MER.

FINE WINES, COGNAC. OLIVE OIL

BERGIER & DE SMET, Sole Agents, 48 Decatur St.

H. J. RIVET,

PHARMACIEN-DROGUISTE

Importateur de Médicaments Patentés Français.

Agent du "TEXAS COTTON WORM DESTROYER." ... rue de Chartres et ... Nouvelle-Orléans, La.

J. MANDIN & Cie.,

NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES,

57 rue Decatur - - - - Nouvelle-Orléans.

— SEULS AGENTS DU —

GRAND VIN DE CHAMPAGNE

EUGÈNE CLICQUOT

LIQUEUR, "L'Ermite de Bordeaux."

1 janv—1an

INSTITUTIONS.

INSTITUTION D'AQUIN.

CETTE Institution, dirigée par Mademoiselle H. FITZGERALD, ... [illegible]

L'Union Française.

[illegible]

EDGAR LABUE, Président.

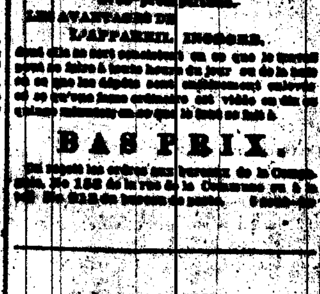

THE NEW ORLEANS SANITARY EXCAVATING COMPANY.

[illegible]

BAS PRIX.

Institution de Mlle Defrance,

Pensionnat de Demoiselles.

PAR MLLE SUZANNE LARRIEU.

[illegible]

Somnambule.

[illegible]

AUGUSTE'S

Commercial Restaurant.

[illegible]

Proclamation

—DE—

ROI DU CARNAVAL.

EDIT XX.

[illegible]

MARDI-GRAS

[illegible]

Roi du Carnaval,

[illegible]

DIEU PROTEGE LE ROI!

[illegible]

REX.

BATHURST,
Lord Grand Chambellan.

PALAIS DU CARNAVAL, Nlle-Orléans.

UNE AUTRE GRANDE OCCASION.

PAS D'ESCOMPTE!

Pas d'ajournement!

Tous les Lots payés en plein!

MAGNIFIQUE PLAN

—POUR UNE—

FORTUNE!

—LA—

COMPAGNIE DE LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE

FERA

—A LA—

Nouvelle-Orléans, Lne,

Le MARDI, 6 FEVRIER 1877,

UN GRAND TIRAGE EXTRA,

Classe B.

GROS LOT:

$25,000

5022 LOTS

—LE TOUT S'ÉLEVANT A—

$111,100

[illegible]

AUX BUREAUX DE LA COMPAGNIE,

Dans la matinée du

MARDI, 6 FEVRIER 1877,

—A LA—

NOUVELLE-ORLEANS, LNE.

VOYEZ LE PLAN!

PLAN EXTRAORDINAIRE!

[illegible]

TOUS LES LOTS

—SONT—

Payés sur Présentation.

[illegible]

CHAS. T. HOWARD,

Président.

Nouvelle-Orléans, Lne.

VENTES A L'ENCAN.

PAR PLACIDE J. SPEAR.

[illegible]

PAR O. VALETON.

[illegible]

Compagnie d'assurance Mutuelle des Marchands de la Nouvelle-Orléans.

[illegible]

Crescent Mutual Insurance Company.

[illegible]